

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Procès-verbal No 05/2021

Date : Jeudi 18 novembre 2021 à 18h30

Lieu : Salle du Conseil communal de Vevey - Rue du Conseil 8 - 1800 Vevey

Présidence : Corinne Borloz (Corseaux)

Scrutateurs : Jacques Sauvonnnet (Vevey) - Dominique Vaucoret (La Tour-de-Peilz)

Présent(e)s : 53 conseillères et conseillers

Excusé(e)s : 13 conseillères et conseillers

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Assermentations
 - 2.1 Monsieur Cédric Clerc (Jongny)
 - 2.2 Monsieur Nuno Domingos (Vevey)
 - 2.3 Madame Gabrielle Heller (La Tour-de-Peilz) en remplacement de Madame Maya Daeppen, démissionnaire
 - 2.4 Monsieur Piero Negro (La Tour-de-Peilz) en remplacement de Madame Rachel Descloux, démissionnaire
 - 2.5 d'un-e conseiller-ère (Vevey) en remplacement de Monsieur Cihan Kirisci, démissionnaire
 - 2.6 Monsieur Alexandre Koschevnikov (Veytaux) en remplacement de feu Monsieur John Grandchamp
3. Election de trois membres de la Commission de gestion pour la législature 2021-2026, en remplacement de Madame Rachel Descloux, Monsieur Cihan Kirisci, démissionnaires et feu Monsieur John Grandchamp
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Approbation du procès-verbal No 03/2021 de la séance du 16 septembre 2021
6. Communications du Bureau
7. Correspondance
8. Dépôt et développement de motions, postulats, interpellations et projets
9. Préavis du Comité de direction
10. Rapports des commissions
 - 10.1 Rapport confidentiel relatif au renouvellement de deux ambulances – demande d'un crédit d'investissement de CHF 490'063.60 (No 10/2021) (Rapp. : M. Lionel Winkler, Président)
 - 10.2 Rapport relatif au taux d'activité, rétribution et indemnités diverses des membres du Comité de direction pour la durée de la législature 2021-2026 (No 06/2021) (Rapp. : M. Jacques Marmier, Président)
 - 10.3 Rapport relatif à l'autorisation générale de plaider à accorder au Comité de direction pour la durée de la législature 2021-2026 (No 07/2021) (Rapp. : M. Jacques Marmier, Président)
 - 10.3.1 Autorisation générale de plaider à accorder au Comité de direction pour la durée de la législature 2021-2026 (amendement au préavis No 07/2021 proposé par le Comité de direction)

- 10.4 Rapport relatif aux compétences financières du Comité de direction en matière de crédits complémentaires pour la durée de la législature 2021-2026 (No 08/2021) (Rapp. : M. Jacques Marmier, Président)
- 10.5 Rapport relatif à la fixation d'un plafond d'endettement pour la durée de la législature 2021-2026 (No 09/2021) (Rapp. : M. Jacques Marmier, Président)
- 11. Communications du Comité de direction
- 11.1 Réponse à l'interpellation de Monsieur Cihan Kirisci (Vevey) déposée lors de la séance du Conseil intercommunal du 16 septembre 2021, intitulée « Allooo 118 au secours, il y a le feu à la caserne de Vevey » (No 05/2021)
- 11.2 Présentation suite à la cyber attaque du réseau informatique de la commune de Montreux en collaboration avec M. Barbezat, DGNSI
- 11.3 Présentation suite à la restructuration du Service d'ambulances
- 12. Autres objets s'il y a lieu

Mme la Présidente Corinne Borloz (Corseaux) ouvre la 3^{ème} séance de la législature 2021-2026 et souhaite la bienvenue à toutes et tous. Elle salue le public, le personnel de l'ASR, les représentants de la presse et les remercie de leur intérêt pour notre association. Même si les dernières directives du Canton permettent à nouveau de siéger dans une salle « normale », les règles sanitaires restent de rigueur.

En préambule, elle rend hommage à notre collègue M. John Grandchamp (Veytaux), décédé subitement le 5 octobre dernier : « John, il reste de toi ce que tu as donné au lieu de le garder dans des coffres rouillés. Il reste de toi, de ton jardin secret, une fleur oubliée qui ne s'est pas fanée ; ce que tu as donné en d'autres fleurira. Il reste de toi ce que tu as offert et qui grandira ; ce que tu as souffert en d'autres vivra. Il reste de toi une larme tombée, un sourire germé sur les yeux de ton cœur. Il reste de toi ce que tu as semé et qui germera en d'autres. Il reste de toi ce que tu as partagé aux mendiants du bonheur. Voilà, John, ce que je voulais te dire au nom du Conseil intercommunal. Tu resteras à tout jamais gravé dans nos mémoires. Je ne sais pas s'il existe une association telle que la nôtre là où tu es, mais ce dont je suis certaine, c'est que tu en seras le prochain président. Repose en paix ». L'assemblée se lève pour observer un instant de silence.

1. APPEL

Excusé(e)s : Jean-Luc Chabloz (Blonay) - Arianne Rouge (Corsier) - Gabrielle Heller (La Tour-de-Peilz) - Laetitia Cocelli Sivi (Montreux) - Irina Gote (Montreux) - Bernard Tschopp (Montreux) - Gérald Gygli (St-Légier) - Julien Schlaeppli (St-Légier) - Nicolino Berardocco (Vevey) - Cédric Bussy (Vevey) - Nuno Domingos (Vevey) - Anna Iamartino (Vevey) - Yvan Luccarini (Vevey)

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Le Conseil intercommunal a été régulièrement convoqué. Les conseillères et conseillers ont reçu l'ordre du jour et les documents nécessaires au bon déroulement de la séance dans les délais réglementaires. Un exemplaire de la convocation a été adressé à M. le Préfet.

2. ASSERMENTATIONS

- 2.1 Monsieur Cédric Clerc (Jongny)
- 2.2 Monsieur Piero Negro (La Tour-de-Peilz) en remplacement de Madame Rachel Descloux, démissionnaire
- 2.3 Monsieur Nicolas Cordonier (Vevey) en remplacement de Monsieur Cihan Kirisci, démissionnaire
- 2.4 Monsieur Alexandre Koschevnikov (Veytaux) en remplacement de feu Monsieur John Grandchamp

Mme la Présidente précise que l'assermentation de M. Nuno Domingos (Vevey), absent lors de la séance d'installation du 22 juin, lors de la séance plénière du 16 septembre ainsi qu'à celle de ce jour, ne peut avoir lieu. L'art. 8, al. 3 du règlement du Conseil intercommunal prévoit que « le membre du Comité de direction ou du Conseil qui ne prête pas serment dans les trois séances du Conseil suivant

son élection est réputé démissionnaire ». Elle prie donc la commune de Vevey de bien vouloir nommer un nouveau conseiller.

Mme Gabrielle Heller (La Tour-de-Peilz) étant excusée, son assermentation est reportée à la séance du 7 avril 2022.

Elle donne enfin lecture du serment prescrit par la loi, puis MM. Cédric Clerc (Jongny), Piero Negro (La Tour-de-Peilz), Nicolas Cordonier (Vevey) et Alexandre Koschevnikov (Veypaux) prêtent serment.

Mme la Présidente les félicite et leur souhaite la bienvenue au sein de l'Association Sécurité Riviera.

3. ÉLECTION DE TROIS MEMBRES DE LA COMMISSION DE GESTION POUR LA LÉGISLATURE 2021-2026, EN REMPLACEMENT DE MADAME RACHEL DESCLOUX, MONSIEUR CIHAN KIRISCI, DÉMISSIONNAIRES ET FEU MONSIEUR JOHN GRANDCHAMP

Le groupe Vevey n'ayant pour l'instant pas de candidat à présenter, le remplacement de M. Cihan Kirisci (Vevey) est reporté à la séance du 7 avril 2022.

Les candidatures de MM. Piero Negro (La Tour-de-Peilz) et Alexandre Koschevnikov (Veypaux) sont présentées en remplacement respectivement de Mme Rachel Descloux (La Tour-de-Peilz), démissionnaire, et de feu M. John Grandchamp (Veypaux). Il n'y a pas d'autres propositions.

Conformément à l'art. 49, al. 3 RCI, MM. Piero Negro (La Tour-de-Peilz) et Alexandre Koschevnikov (Veypaux) sont nommés membres de la commission de gestion pour la législature 2021-2026 de manière tacite et par acclamation.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Au point 2, les assermentations de M. Nuno Domingos (Vevey) et de Mme Gabrielle Heller (La Tour-de-Peilz) sont supprimées de l'ordre du jour. La numérotation est modifiée en conséquence. Au point 5, il s'agit du procès-verbal No 04/2021 (et non No 03/2021). Au point 8, les objets suivants sont annoncés :

- 8.1 Interpellation de M. Pascal Rossier (Montreux) - « Vie nocturne : collaboration avec les établissements de nuit et prévention des risques »
- 8.2 Motion de M. Lionel Winkler (Montreux) - « Améliorer les possibilités d'engagement de la milice sapeur-pompier lors des interventions de jour »

La parole n'est pas demandée. Au vote, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité tel que modifié.

5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL NO 04/2021 DE LA SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2021

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal No 04/2021 de la séance du 16 septembre 2021 est adopté à une très large majorité (quatre abstentions), avec remerciements à la secrétaire.

6. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le bureau s'est réuni en date du 1er novembre. Les points suivants ont été relevés :

Les démissions doivent être formulées par écrit et envoyées par courrier à la présidence du Conseil intercommunal, et non par voie électronique en référence au piratage qui peut survenir sur un réseau informatique. Nous sommes en première loge pour nous en préserver.

Suite à la fusion des communes de Blonay et St-Légier, l'assermentation des nouveaux membres du Conseil intercommunal se fera devant le Bureau afin que ceux-ci puissent pleinement participer dès le

début de l'année prochaine, sans attendre la séance du mois d'avril. Mme la Présidente tient à remercier, au nom du Conseil intercommunal, les membres de Blonay et St-Légier qui ne poursuivent pas leur mandat. Ils ont effectué leur tâche avec dévouement et efficacité et nous leur souhaitons plein succès, pour certain dans d'autres horizons politiques, pour d'autres dans retraite bien méritée.

Au vu du nombre de dossiers à l'ordre du jour pour cette législature, il paraît non négligeable d'agender une séance supplémentaire à l'année politique et ce dès 2023. Celle-ci serait programmée vers les mois de janvier ou février. Le Bureau reviendra devant le Conseil à ce sujet.

Mme la Présidente donne lecture de l'intervention qu'elle a faite devant le Conseil communal de Corseaux au sujet du nouveau site internet de l'ASR. Elle invite chacun à en faire autant auprès de sa commune respective, car il semble important que la population soit au courant : « L'ASR s'est dotée d'un tout nouveau site internet muni d'une plateforme unique pour l'ensemble des services tant administratifs qu'opérationnels. Vous avez maintenant la possibilité, via le guichet virtuel, de demander une autorisation, payer vos amendes et suivre vos démarches administratives. Un espace « aide aux victimes » a également été créé, donnant la possibilité aux personnes victimes d'infractions physiques, psychiques ou sexuelles de bénéficier d'une aide et d'un soutien. Un formulaire de contact confidentiel est en ligne et permet le cas échéant de porter plainte sans avoir à se déplacer à Clarens. L'ASR s'est rendu compte qu'il était parfois plus facile pour une victime de le faire derrière son écran plutôt que devant un officier de police. Afin de pouvoir lutter le plus efficacement possible contre toutes ces infractions, nous vous encourageons vivement à utiliser ce moyen si malheureusement vous y êtes confrontés. Merci d'en parler aussi autour de vous, aux plus jeunes comme aux plus âgés de nos concitoyens, car pour lutter contre, nous avons besoin que les gens le signalent. Je pense notamment au harcèlement de rue. »

M. Frédéric Pilloud, directeur, revient sur une question posée concernant la consultation des documents antérieurs à 2021 sur le site internet de l'association. Pour l'instant, il est possible d'accéder à ces documents via un lien moyennant un login ou de prendre contact avec le secrétariat à Clarens. Un interfaçage particulier était nécessaire entre le précédent site et le nouveau. Par souci d'économie, décision a été prise d'opter pour une migration progressive des documents.

Mme la Présidente rappelle que deux présentations fort intéressantes sont prévues ce soir. Merci, dans la mesure du possible, de rester jusqu'à la fin de la séance.

7. CORRESPONDANCE

Néant.

8. DÉPÔT ET DÉVELOPPEMENT DE MOTIONS, POSTULATS, INTERPELLATIONS ET PROJETS

8.1. Interpellation de M. Pascal Rossier (Montreux) - « Vie nocturne : collaboration avec les établissements de nuit et prévention des risques »

M. Pascal Rossier (Montreux) donne lecture de cette interpellation, qui est d'emblée soutenue réglementairement et dont le texte est le suivant :

« D'une manière générale, la vie nocturne, au travers de ses activités, bars, discothèques et night-clubs, se veut festive et agréable, afin que tout un chacun puisse s'amuser et se distraire en toute tranquillité et, surtout, en toute sécurité. La nuit est malgré tout propice à des débordements et des excès de tous genres provoqués par une minorité de personnes dont les règles de bienséance et d'éducation semblent correspondre à une perception momentanément sélective : abus de consommation d'alcool, agressions, bagarres, nuisances sonores, incivilités ou harcèlement qui ont des répercussions sur le domaine public, donc sur la population, ainsi que sur nos visiteurs et sur l'image de notre région. Ces infractions génèrent un sentiment d'insécurité objectif et/ou subjectif plus ou moins acceptable, selon la manière dont on y est confronté, quand bien même il faut reconnaître que sur notre territoire, la situation n'est pas obérée.

Par contre, les débordements importants ou de masse, qui sont répercutés dans les médias ne peuvent qu'augmenter le niveau d'insécurité et péjorer l'image de notre région et se doivent d'être évités, autant que faire se peut, par des mesures appropriées et anticipées. L'importante bagarre impliquant 300 personnes, qui s'est produite le 31 juillet 2021, vers 02h00, devant le Black Pearl sur la Grand-Rue à Montreux en est un exemple. Dès lors, se pose la question de savoir comment ce genre de situation peut être anticipée ou avortée.

D'autre part, ces dernières semaines, plusieurs cas de suspicion d'intoxication au GHB, aussi appelée drogue du violeur, ont été relayés par les médias et les réseaux sociaux dans plusieurs villes d'Europe, mais également en Suisse romande. Quand bien même tous les cas récents ne sont pas avérés, l'usage de GHB dans les milieux festifs n'est pas nouveau et demeure malgré tout pérenne. Le phénomène est grave et mérite un examen attentif et il ne doit pas être banalisé, les conséquences physiques et psychologiques sur les victimes, principalement des jeunes femmes, mais aussi des hommes, étant importantes, voire irréversibles dans certains cas. Dès lors, se pose la question de savoir ce qui doit être amélioré pour être plus efficace par apport à ce phénomène persistant.

Le GHB, inodore et incolore, peut provoquer une sédation et une amnésie, effets d'ailleurs recherchés par les agresseurs. En peu de temps, les victimes perdent le contrôle de leur corps, sont manipulables et sont incapables de se défendre ou de réagir. Corollaire, il est dès lors difficile pour une victime en détresse de parler de son cas ou de déposer une plainte pénale lorsqu'on ne se rappelle de rien ou encore, pris d'une forme de honte, que l'on n'ose pas le faire. Dès lors, se pose la question de savoir quelles sont les mesures qui doivent être prises pour permettre une prise en charge rapide et spécialisée des victimes.

Au vu de ce qui précède, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes au CoDir :

1. Quelles sont les mesures qui ont été prises pour éviter, respectivement prévenir, le risque de troubles à l'ordre public tel que celui vécu la nuit du 31 juillet 2021 ?
2. Sous quelle forme et de quelle manière les relations entre l'ASR et les tenanciers des établissements de nuit s'effectuent-elles pour disposer des éléments nécessaires à l'appréciation des risques ?
3. De quelle manière sont définies les règles d'engagements actuelles lors d'interventions, entre la police et les services de sécurité privés des établissements de nuit, notamment sur la répartition des responsabilités ?
4. Quelle est la situation particulière sur la Riviera en rapport avec l'intoxication de personnes dues au GHB ?
5. Est-ce que des mesures ont été entreprises avec les milieux spécialisés et les tenanciers, pour prévenir et informer la clientèle des établissements de nuit sur les risques liés à la situation actuelle d'intoxication au GHB ?
6. Quelles sont les mesures d'urgence prises ou prévues pour assurer une prise en charge efficiente des victimes d'intoxication au GHB ?
7. Est-il envisagé ou prévu, à court ou moyen terme, de renforcer la collaboration avec les établissements de nuit dans le domaine sécuritaire ?

Je remercie le CoDir pour sa réponse. Au vu des éléments demandés, je souhaite que celle-ci soit faite par écrit. »

M. Bernard Degex (Blonay) indique que le Comité de direction répondra par écrit à cette interpellation.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Conseil intercommunal recevra une réponse écrite au sujet de cette interpellation.

8.2. Motion de M. Lionel Winkler (Montreux) - « Améliorer les possibilités d'engagement de la milice sapeur-pompier lors des interventions de jour »

M. Lionel Winkler (Montreux) donne lecture de cette motion, dont le texte est le suivant :

« En marge des discussions de la commission chargée d'examiner les adaptations du règlement du SDIS Riviera cet été, certains constats ont été mis en évidence concernant le fonctionnement de notre système de milice sapeur-pompier.

Il est tout d'abord à relever la ferme volonté du Comité de Direction de ne pas recourir à la professionnalisation du SDIS, dont les coûts seraient alors disproportionnés par rapport à la qualité d'intervention actuelle, qualité également relevée dans un récent courrier de l'ECA adressé au CoDir et transmis au Conseil intercommunal pour cette séance.

Néanmoins, force est de constater au travers des rapports de gestion du Comité de direction de ces dernières années, une diminution sensible mais régulière de l'effectif milicien du SDIS. Et malheureusement, cette diminution se reflète proportionnellement sur l'effectif milicien de jour.

Bien avant l'intégration des SDIS de la région au sein de l'ASR, certains membres d'Etat-major miliciens d'alors relevaient déjà que rien n'existait concrètement pour améliorer la situation des effectifs de jour, toutes casernes confondues.

L'engagement de sapeurs-pompier permanents, souhaité lors de l'intégration des SDIS de la région au sein de l'ASR, avait pour premier but de pallier le manque d'effectif de jour déjà constaté alors. 7 ans après cette intégration, il faut bien constater que cette érosion générale de l'effectif du SDIS a, à nouveau, une influence certaine sur l'organisation des interventions de jour.

Si les recrutements sont toujours bien fréquentés, toujours selon les rapports de gestion, l'effectif a tout de même de la peine à se maintenir, ou bien sûr mieux, à s'étoffer.

Problème général de société ? Problème de conciliation entre vie professionnelle et vie de milicien ? Problème de formation de base trop exigeante pour une personne qui souhaite débiter dans notre SDIS ? Ou est-ce le cumul de toutes ces problématiques qui péjore le maintien d'un effectif serein, en particulier pour la journée.

Je pense qu'il est vraiment temps, aujourd'hui, de se questionner très objectivement sur les possibilités de pérennisation de notre système de milice, sans tabou, et de trouver des solutions tant incitatives que motivantes, et pourquoi pas innovantes, venant de notre Association qui est souvent citée en exemple, justement pour sa parfaite intégration de divers corps de métiers en lien avec la sécurité publique.

Mais il arrive à un certain niveau d'innovation où l'on ne peut plus rester seul et la collaboration étroite avec d'autres entités publiques ou privées doit véritablement être effective.

Car au final, et c'est bien le but de cette motion, il est aujourd'hui primordial d'améliorer l'attractivité pour les employeurs tant publics que privés, à engager un(e) sapeur-pompier volontaire dans son entité et qu'il puisse intervenir la journée au profit de notre population.

A ce jour, il y a déjà des contacts qui sont entrepris auprès des communes pour proposer qu'une personne candidate à un poste vacant ait une considération accrue si elle est sapeur-pompier, à compétences égales et dans des postes de travail qui le permettent, bien entendu.

Malheureusement, il n'y a pas de véritable incitation pour que cette personne soit véritablement engagée, puis qu'elle puisse intervenir la journée. Et je le sais personnellement, ce constat perdure depuis plus de quinze ans, sans véritables décisions pour améliorer et pérenniser un effectif de jour efficient, avec nos collaborateurs communaux.

Si au niveau des entreprises privées, il existe une plateforme internet qui a un magnifique argumentaire sur sa page d'accueil, que je cite : "Recruter un-e sapeur-pompier volontaire : plus qu'un atout, une plus-value" (je vous l'accorde, c'est un argument massue), force est de constater qu'à part la mise à disposition d'un autocollant "Employeur partenaire", il n'y a là aussi pas de véritable incitation et/ou

motivation auprès d'un employeur potentiel pour qu'il ait, ce que je me permettrais d'appeler "un retour sur investissement" en laissant un de ses collaborateurs partir en intervention la journée.

J'estime que toute cette volonté que l'on entend régulièrement de pérenniser notre système de milice, en particulier la journée, est superficielle depuis trop longtemps, et que c'est aujourd'hui le dernier moment pour réagir à ce manque d'effectif diurne par des actes concrets. Des actes qui soient en parfaite adéquation avec l'organisation du SDIS, des services communaux, des entreprises, nonobstant l'aspect financier qui doit également être viable pour chacune des entités que je viens de citer.

Sans pouvoir apporter dans cette motion de solutions toutes ficelées, car je n'en ai pas les compétences, je demande au Comité de direction, d'apporter des solutions pérennes pour assurer un effectif de jour convenable dans le cadre de l'organisation de notre système de milice, par une incitation accrue auprès des employeurs publics et privés pour qu'ils puissent laisser intervenir leurs collaborateurs sapeurs-pompiers durant la journée de travail pour l'exercice de leurs missions auprès de la population.

Je suis conscient que cette demande va bousculer certaines habitudes dans notre société devenue quelque peu individualiste, à tous les niveaux. Mais je suis également conscient de la dynamique de notre Association et de son Comité de direction qui ne sera pas à son premier coup de génie pour apporter les meilleures solutions sécuritaires pour la population de notre région.

Alors que ce soit en collaboration avec l'ECA, FVSP, pourquoi pas le CE, ou même la FSSP, ainsi que les associations professionnelles faitières, et bien entendu, l'ensemble de nos services communaux respectifs, il sera nécessaire de tous se mettre autour d'une table afin d'apporter ces solutions nouvelles, qui seront potentiellement d'ordre financières, afin qu'il devienne, dans un futur très proche, une véritable évidence d'avoir un ou plusieurs sapeurs-pompiers miliciens au sein de son entreprise ou de son service.

Je vous remercie pour votre attention, et demande que cette motion soit transmise à une commission pour sa prise en considération et son renvoi au Comité de direction. »

La parole n'est pas demandée. Étant donné qu'un cinquième au moins des membres présents soutient la demande de renvoi à une commission de prise en considération, cette motion est renvoyée à une commission. Celle-ci sera nommée lors de la prochaine séance.

9. PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION

Néant.

10. RAPPORT DES COMMISSIONS

10.1 Rapport confidentiel relatif au renouvellement de deux ambulances – demande d'un crédit d'investissement de CHF 490'063.60 (No 10/2021) (Rapp. : M. Lionel Winkler, Président)

Mme la Présidente rappelle que M. John Grandchamp avait été nommé président pour cette commission. Il a donc fallu trouver rapidement un remplaçant. Une demande a été faite en ce sens auprès des membres des communes d'amont, sans succès malheureusement. Après discussion avec M. Jean-Baptiste Piemontesi (Montreux), vice-président du Comité de direction, elle a décidé de demander à M. Lionel Winkler (Montreux) s'il était d'accord d'assumer cette tâche. Certes, il ne fait pas partie des communes d'amont, mais ce n'est pas faute d'avoir cherché. Personne ne s'opposant à cette manière de faire, elle remercie chaleureusement M. Lionel Winkler (Montreux) pour son engagement.

M. Lionel Winkler (Montreux) donne lecture des conclusions du rapport de la commission.

La parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis sont adoptées à l'unanimité, comme suit :

Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le préavis No 10/2021 du Comité de direction du 23 septembre 2021 relatif au renouvellement de deux ambulances et la demande d'un crédit d'investissement de CHF 490'063.60,

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'autoriser le Comité de direction à déléguer la procédure d'adjudication aux soumissionnaires et la création des contrats à la CAIB, pour le remplacement des véhicules "Corel 973" et "Corel 974" acquis en 2014. Les contrats nécessaires à la concrétisation du marché ne pourront être conclus qu'après l'entrée en force de la décision, c'est-à-dire en l'absence de recours, passé le délai de dix jours dès la réception de la notification ;
2. de lui octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 490'063.60 au maximum ;
3. d'octroyer si nécessaire un crédit supplémentaire de CHF 2'058.- au budget 2022 dans le compte 605.3323 ;
4. de financer cet investissement par l'emprunt que le Comité de direction est autorisé à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. d'amortir cet investissement sur une durée de 7 ans par la subvention cantonale octroyée ;
6. d'autoriser le Comité de direction à signer tous les actes et les conventions en rapport avec cette acquisition.

10.2 Rapport relatif au taux d'activité, rétribution et indemnités diverses des membres du Comité de direction pour la durée de la législature 2021-2026 (No 06/2021) (Rapp. : M. Jacques Marmier, Président)

M. Jacques Marmier (Corseaux) donne lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion.

La parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis sont adoptées à une très large majorité (trois abstentions), comme suit :

Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le préavis No 06/2021 du Comité de direction du 20 mai 2021, relatif au taux d'activité, à la rétribution et aux indemnités diverses des membres du Comité de direction pour la durée de la législature 2021-2026,

Vu le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- d'octroyer au Comité de direction, pour la période du 1er juillet 2021 au 31 décembre 2021, soit le prorata temporis d'un montant annuel de CHF 267'792.20 à titre de rétribution ;
- d'octroyer au Comité de direction, pour la durée de la législature 2021-2026, un montant annuel de CHF 256'194.90 à titre de rétribution dès le 1er janvier 2022, sous réserve de l'indexation éventuelle accordée au 1er janvier de chaque année, selon les mêmes modalités que le personnel de l'Association de communes ;
- d'octroyer au Comité de direction, pour la durée de la législature 2021-2026, un montant annuel de CHF 17'500.- à titre d'indemnité pour les frais généraux et de déplacement dans le périmètre de l'Association de communes ;
- de fixer l'entrée vigueur de ces dispositions rétroactivement au 1er juillet 2021.

10.3 Rapport relatif à l'autorisation générale de plaider à accorder au Comité de direction pour la durée de la législature 2021-2026 (No 07/2021) (Rapp. : M. Jacques Marmier, Président)
10.3.1 Autorisation générale de plaider à accorder au Comité de direction pour la durée de la législature 2021-2026 (amendement au préavis No 07/2021 proposé par le Comité de direction)

M. Jacques Marmier (Corseaux) donne lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion.

Mme la Présidente remarque que le Comité de direction propose un amendement aux conclusions du préavis afin de lui accorder une autorisation générale de plaider *jusqu'à la valeur litigieuse d'un litige patrimonial de CHF 100'000.– par cas.*

M. Bernard Degex (Blonay) indique que cet ajout fait suite aux discussions avec la commission de gestion. Il s'agit d'un amendement technique afin de corriger un oubli de la part du Comité de direction.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, l'amendement du Comité de direction est accepté à l'unanimité. Les conclusions du préavis sont ensuite adoptées, telles qu'amendées, à l'unanimité. Dès lors,

Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le préavis No 07/2021 du Comité de direction du 17 juin 2021, relatif à l'autorisation générale de plaider à accorder au Comité de direction pour la durée de la législature 2021-2026,

Vu le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'accorder au Comité de direction de l'Association de communes Sécurité Riviera, pour la durée de la législature 2021-2026, une autorisation générale de plaider jusqu'à la valeur litigieuse d'un litige patrimonial de CHF 100'000.– par cas.

10.4 Rapport relatif aux compétences financières du Comité de direction en matière de crédits complémentaires pour la durée de la législature 2021-2026 (No 08/2021) (Rapp. : M. Jacques Marmier, Président)

M. Jacques Marmier (Corseaux) donne lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion.

La parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis sont adoptées à l'unanimité, comme suit :

Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le préavis No 08/2021 du Comité de direction du 17 juin 2021, relatif aux compétences financières du Comité de direction en matière de crédits complémentaires pour la durée de la législature 2021-2026,

Vu le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'accorder au Comité de direction de l'Association de communes Sécurité Riviera une autorisation ar-rêtant la limite des crédits complémentaires à CHF 80'000.– par cas pour la durée de la législature 2021-2026.

10.5 Rapport relatif à la fixation d'un plafond d'endettement pour la durée de la législature 2021-2026 (No 09/2021) (Rapp. : M. Jacques Marmier, Président)

M. Jacques Marmier (Corseaux) donne lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion.

La parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis sont adoptées à l'unanimité, comme suit :

Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le préavis No 09/2021 du Comité de direction du 17 juin 2021, relatif à la fixation d'un plafond d'endettement pour la durée de la législature 2021-2026,

Vu le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

de fixer le plafond d'endettement à CHF 10'000'000.– pour la durée de la législature 2021-2026.

Mme la Présidente remercie la Commission de gestion pour son précieux travail.

11. COMMUNICATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION

11.1 Réponse à l'interpellation de Monsieur Cihan Kirisci (Vevey) déposée lors de la séance du Conseil intercommunal du 16 septembre 2021, intitulée « Allooo 118 au secours, il y a le feu à la caserne de Vevey » (No 05/2021)

M. Bernard Degex (Blonay) indique que le Comité de direction a essayé de répondre le mieux possible aux différentes questions posées. Un courrier de l'ECA mis en copie permet de rassurer celles et ceux qui avaient d'éventuels doutes sur la qualité de la formation et des interventions du SDIS Riviera, plus spécialement des sapeurs-pompiers de la caserne de Vevey. La motion de M. Lionel Winkler (Montreux) permettra aussi de réfléchir à des solutions viables pour les sapeurs-pompiers volontaires de notre région.

M. Clément Tolusso (Vevey) rappelle que cette interpellation a été principalement portée par M. Cihan Kirisci (Vevey), aujourd'hui démissionnaire. Le groupe de Vevey remercie donc le Comité de direction pour sa réponse, mais n'a pas d'autre avis à donner à ce sujet. Peut-être que la question reviendra sur la table, mais restons-en là pour le moment.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

11.2 Présentation suite à la cyber attaque du réseau informatique de la commune de Montreux en collaboration avec M. Barbezat, DGNSI

Cette présentation est faite par M. Frédéric Pilloud, directeur, accompagné de M. Vincent Rubio, de la Direction générale du numérique et des systèmes d'information.

Le document de l'ASR qui résume la situation, son déroulement, les mesures mises en place, en collaboration avec la commune de Montreux, les partenaires spécialisés et les experts dans le domaine, pour y remédier et au niveau de la communication, tant à l'interne qu'à l'externe, est joint au présent

procès-verbal. Pour des questions de confidentialité, les documents du Canton ne peuvent en revanche pas être annexés.

Mme Susanne Lauber Fürst (Montreux) pense que nous sommes toutes et tous soulagés de voir que tout s'est finalement bien passé et très reconnaissants du soutien efficace et compétent du Canton et de la Confédération. Toutefois, elle regrette que le président du Conseil communal de Montreux n'ait à aucun moment été informé ou impliqué. Il a dû s'informer par la presse, tout comme les membres du Conseil communal, qui ne pouvaient pas répondre aux questions qui leur étaient posées. Elle estime que la communication a été lacunaire. Il paraît très important d'inclure les autorités dans ces situations de crise.

M. Jean-Baptiste Piemontesi (Montreux), au nom de la commune de Montreux, remercie très chaleureusement et officiellement tous les services et tous les membres de l'ASR qui ont soutenu la commune et la Municipalité de Montreux dans cette épreuve. Nous avons la chance de disposer d'une association de communes qui a non seulement des capacités dans les métiers de police, d'ambulances, du SDIS ou de la protection civile, mais également une méthodologie dans la gestion de crise et c'est bien cela qui a été un soutien pour la Municipalité de Montreux.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Mme la Présidente remercie infiniment les interventions pour cette présentation.

Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, Mme la Présidente passe la parole à M. Bernard Degex (Blonay), qui s'adresse à sa collègue Mme Antoinette Siffert (St-Légier) en ces termes :

« Permettez-moi de prendre la parole pour adresser juste quelques mots à quelqu'un qui se trouve dans la salle.

Il s'agit d'Antoinette Siffert, membre du Comité de direction, qui participe aujourd'hui à sa dernière séance du Conseil intercommunal.

La première séance du Comité de direction à laquelle elle a participé, le 23 juin 2011, consistait en l'installation des autorités d'alors. Elle a représenté sa commune de St-Légier-La Chiésaz durant deux législatures complètes. Puis, grâce à la fusion de Blonay et de St-Légier, une autorisation spéciale du Conseil d'État ayant permis une prolongation de 6 mois des autorités en place, elle terminera officiellement son mandat le 31 décembre de cette année.

Elle aura donc accumulé le plus grand nombre de jours comme membre du Comité de direction, soit 3'836 jours de fonction, et détient ce magnifique record. Elle a usé plusieurs présidents, plusieurs collègues, défendu parfois fermement sa commune, mais aussi participé à de nombreuses discussions et décisions, notamment la restructuration de notre gouvernance et l'engagement de notre actuel Directeur. Active retraitée et grand-maman gâteau, elle va sans aucun doute pouvoir encore plus se consacrer à sa famille et à ses loisirs.

Chère Antoinette, au nom de toutes et tous, je ne peux que te remercier pour ton engagement pour ta commune et pour notre région à l'ASR, et te souhaiter avec quelques semaines d'avance une joyeuse retraite politique et mes meilleures vœux de santé. MERCI. »

En compagnie de Mme la Présidente et au nom de l'ASR, il lui remet un magnifique bouquet de fleurs.

Mme Antoinette Siffert (St-Légier) remercie le Conseil intercommunal, mais se voit contrainte de quitter la séance, étant attendue à une autre réunion. Elle est chaleureusement applaudie.

11.3 Présentation suite à la restructuration du Service d'ambulances

Cette présentation est faite par M. Frédéric Pilloud, directeur, M. Marc François, chef de service et responsable d'exploitation, et M. Dario Piras, responsable des ressources humaines. Les éléments clés tournent autour de l'évolution du paysage préhospitalier, l'impact potentiel sur le mode de financement, les aspects en lien avec les conditions de travail et d'encadrement dans le service. Un document qui résume cette présentation est joint au présent procès-verbal. Cette démarche est relativement complexe et les choses évoluent progressivement, étape par étape. Maintenir une capacité opérationnelle et des prestations de qualité dans ce domaine est très important.

Mme Caroline Gigon (Vevey) fait un parallèle avec l'ensemble des structures de soins de la région. La grille salariale du HRC est plus basse que celle du CHUV, et la grille salariale des EMS et structures apparentées est plus basse que celle de l'Hôpital Riviera-Chablais. C'est donc un combat dans d'autres domaines de santé aussi. Elle-même infirmière et directrice adjointe d'un EPSM, qui accueille de jeunes adultes en difficultés psychiatriques, elle souhaite partager son expérience du terrain. Il arrive que les agents de police accompagnent des résidents pour toutes sortes de raisons. Il faut parfois les ramener à l'hôpital ou aux urgences pour une évaluation psychiatrique sans composante somatique ; on mobilise alors une ambulance. Tout un pan de ces transports qui ne demandent pas des compétences pointues pourrait être repensé sur la région ou au niveau du Canton. Elle en profite pour louer les compétences extraordinaires de nos ambulanciers/ambulancières.

M. Frédéric Pilloud remarque qu'il est important de bien répartir les missions. La prise en charge des urgences évolue, mais il y a encore beaucoup à faire. On constate une certaine tendance à l'ubérisation des ambulances, avec l'apparition de compagnies privées qui souhaitent travailler dans les créneaux qui sont les plus profitables et qui laissent au dispositif public les périodes plus délicates, notamment la nuit. La volonté du législateur est de préserver cette complémentarité entre les différents services, maintenir aussi un haut niveau de compétences, une attractivité et la motivation des équipes. Les réflexions se poursuivent, en collaboration aussi avec le personnel, afin de trouver des solutions.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Mme la Présidente remercie infiniment les différents intervenants pour cette présentation.

12. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. Jacques Keller (Corsier) revient sur le communiqué du 7 octobre 2021 concernant la lutte contre le trafic de produits stupéfiants à Vevey, dans lequel sont décrites les interventions et leur résultat positif sur la scène de la gare. Par quelle mesure le Comité de direction juge-t-il les actions entreprises comme « lutte efficace » ? Est-ce que les dispositifs mis en place ont réduit le trafic de drogue ou s'est-il simplement déplacé ailleurs en ville ?

M. Bernard Degex (Blonay) indique que le Comité de direction répondra par écrit lors de la prochaine séance afin de donner des éléments circonstanciés.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, Mme la Présidente lève la séance à 20h35. Elle souhaite à toutes et tous de belles Fêtes de fin d'année. Que l'année 2022 soit parsemée d'éclats de joie, de pétales de bonheur, qu'elle apporte à toutes et tous la réussite, la santé et la prospérité. Arrivée à la moitié de son mandat, elle remercie les conseillères et conseillers pour leur présence et pour la qualité des débats.

CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASSOCIATION DE COMMUNES SÉCURITÉ RIVIERA

La Présidente
Corinne BORLOZ



La Secrétaire
Carole DIND



Annexes : - Présentation cyber attaque réseau informatique de la commune de Montreux
- Présentation restructuration Service d'ambulances